

Rapport de la Commission ad hoc Chargée d'examiner le

Rapport de la Municipalité sur le Postulat du 3 octobre 2022 de Mme Roxane Berger et consorts au nom de l'Alliance Montaine intitulé :

« Un accès aux transports en commun pour tous les montains(es) »

Séance le lundi 15 avril, 20h35-21h53.

Présents : Nadège Longchamp, Lourdes Matas Montejo (cheffe de service), Alain Chabloz, Fernand Henny, Roxane Berger, Fabio Cappelletti, Viviane Prats Alvarez, Aydin Durmaz (Président) et Frédérique Beauvois (Rapporteuse).

Compte-rendu de la séance

La séance débute par un résumé de la réponse de la Municipalité au postulat cité. Les membres de la Commission posent ensuite une série de questions.

Un commissaire demande si un partenariat avec l'entreprise mandatée pour les transports scolaires serait envisageable en dehors des horaires scolaires et en faveur de la population « lambda », dans le but d'atteindre les hameaux et autres zones actuellement non-desservies par les TL. La réponse est que cette option n'est légalement pas possible, les bus étant techniquement inadaptés au transport d'adultes. En outre, la demande serait simultanée aux besoins en transports scolaires, soit le matin et en fin d'après-midi. La priorité de la Municipalité est actuellement de travailler avec les TL.

Ce dernier élément incite la Commission à interroger la Municipalité sur le stade de ses discussions avec les TL quant au Flexibus et l'opportunité de pouvoir en bénéficier. Financièrement, ce test est pris en charge par les TL puis - une fois pérennisé -, assumé par la commune. Renens a été la première commune à avoir bénéficié de ce test. Selon la Municipalité, le critère de sélection des TL pour s'inscrire à cette suite est d'en avoir fait la demande.

Un membre de la Commission demande s'il est possible de pouvoir bénéficier de macarons pour stationner sur les places de parc de la commune. Une majorité des personnes qui parquent au Mont ne sont en effet pas de la commune, car le Mont est une des dernières communes à proposer des places gratuites. Il est répondu à cette demande qu'un plan de mobilité est en cours d'élaboration. Prévu pour l'été 2024, il sera présenté en septembre 2024.

La question est ensuite posée des raisons ayant motivé l'abandon du taxibus. Il semblerait que de trouver des personnes effectuant le même trajet ait été compliqué et que ce système n'était pas avantageux pour les taxis.

Sur le développement et le calendrier des parkings relais, il s'agit d'une réflexion globale. L'agrandissement des P+R est actuellement à l'étude et interviendra surtout sur la ligne du LEB. La difficulté principale pour la commune est qu'elle ne dispose pas de terrains pour mettre en place un tel système.

Conclusion

La Commission recommande à l'unanimité de classer le postulat cité en titre comme étant répondu. Elle prend acte de cet état des lieux et en remercie la Municipalité. La Commission regrette cependant que cette réponse ne comporte pas davantage de propositions concrètes quant à la mobilité montaine. Elle sera par conséquent particulièrement attentive au plan de mobilité qui sera présenté par la Municipalité en septembre 2024, sur lequel elle émet la recommandation d'étudier la pertinence des trois mesures suivantes :

1. Une inscription officielle, concrète et dans les meilleurs délais au Flexibus pour devenir une commune test et – si ce test se révèle pertinent - pouvoir bénéficier à terme de ce programme des TL.
2. Le développement des parkings relais sur le territoire montain.
3. L'implémentation de macarons « montains » pour stationner sur les places de parc de la ville.

Président
Aydin Durmaz



Rapporteuse
Frédérique Beauvois